

Séance du 3 septembre 2018

| |
|--|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7 |
|--|

L'an deux mil dix-huit
 Le trois septembre à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 28 août 2018

Étaient présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG
 Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT
Absents excusés : Laurent BELLENGE, Francis DUBOIS, Jacky MARTIN

Mme Florence GEORG a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ~ Délibération : Bilan des zones humides ;
- ~ Délibération suite aux transferts de compétences GEMAPI et terrains familiaux à la CDC Aunis Sud ;
- ~ Délibération pour la signature d'une convention pour la distribution du conseil communautaire ;
- ~ Délibération : Fixation d'un tarif suite aux dégradations des plaques au niveau du plafond de la salle des fêtes ;
- ~ Compte-rendu de la réunion avec windstrom et les habitants du champ des vignes ;
- ~ Mesures compensatoires attendues par la commune pour le projet éolien EDF EN.

18-32 Objet : Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique et du maillage bocager dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Présence d'Hydro concept afin de présenter le résultat de l'inventaire des zones humides sur la commune. Il n'y a aucune zone humide identifiée sur la commune.
 La présentation sera annexée au présent compte-rendu.

Résultats de l'étude

Le bureau d'études Hydro Concept, missionné pour l'inventaire, présente en séance aux conseillers municipaux, les principaux résultats sur le territoire communal.

- 1607 hectares ont été prospectés ;
- Au total, 236 points de sondages pédologiques (dont 170 « refus de tarière ») ont été réalisés ;
- Aucune zone humide n'a été identifiée ;
- 21,36 ha de zones non humides à phénomènes hydrauliques ont été signalés comme présentant un intérêt vis-à-vis de la dynamique de l'eau. Il s'agit de secteurs inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement et de zones hydromorphes en profondeur (au-delà de 25 cm de profondeur) ;
- Concernant le réseau hydrographique, environ 14,61 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire (fossés) repérés lors des prospections de terrain ont été recensés ;
- 2 mares ou plans d'eau ont été recensés sur la commune ;
- Des observations complémentaires ont été notées notamment des sorties de drain, des buses et des zones d'engorgements.

- Le maillage bocager a été diagnostiqué comme moyennement dégradé avec une densité de 34,3 mètres de haies par hectares. 55 km de haies ont été comptabilisés sur l'ensemble de la commune.

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans les documents d'urbanisme.

18-33 Objet : Communauté de Communes Aunis Sud – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les compétences « Aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux des gens du voyage » et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » ont été transférées à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier.

Ainsi, pour permettre à cette dernière d'assumer ces compétences transférées, il convient de procéder également au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'Attribution de Compensation versé par la Communauté à la Commune, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la Communauté.

Il expose ensuite à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le lundi 2 juillet 2018, et a adopté le rapport portant évaluation des transferts de charges faisant suite aux transferts de compétences Terrains familiaux des gens du voyage (à l'unanimité) et GEMAPI (à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention).

| Communes | Compétence GEMAPI | Compétence Terrains Familiaux | Pour information AC après transfert |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------------------|--|
| Aigrefeuille d'Aunis | - 13 020,37 € | | 376 921,20 € |
| Anais | - 2 299,92 € | | - 3 983,46 € |
| Ardillières | - 4 466,47 € | | 30 751,28 € |
| Ballon | - 3 644,87 € | | 22 067,50 € |
| Bouhet | - 4 340,30 € | | - 1 430,21 € |
| Breuil La Réorte | - 3 726,50 € | | 4 755,51 € |
| Chambon | - 5 139,34 € | | - 8 779,09 € |
| Ciré d'Aunis | - 7 161,47 € | | 65 980,47 € |
| La Devise | - 7 016,73 € | | 52 255,14 € |
| Forges | - 5 037,52 € | | - 6 072,75 € |
| Genouillé | - 7 493,78 € | | - 42 289,56 € |
| Landrais | - 4 151,54 € | | - 7 370,28 € |
| Marsais | - 6 359,54 € | | 43 992,09 € |
| Puyravault | - 3 847,97 € | | 17 814,64 € |
| Saint Crépin | - 3 315,35 | | 55 012,50 € |
| Saint Georges du Bois | - 8 921,13 € | 2 322,78 € | 109 061,36 € |
| Saint Mard | - 6 243,72 € | | 60 359,36 € |
| Saint Pierre d'Amilly | - 4 584,65 € | | 19 087,40 € |
| Saint-Pierre-La-Noue | - 8 370,45 € | | 124 893,88 € |

| | | | | |
|------------------------|---|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Saint Saturnin du Bois | - | 6 253,95 € | | 24 905,53 € |
| Surgères | - | 23 300,85 € | 7 156,71 € | 625 620,70 € |
| Le Thou | - | 7 259,01 € | | - 3 019,22 € |
| Virson | - | 3 176,62 € | | - 6 107,47 € |
| Vouhé | - | 4 137,57 € | 2 751,75 € | 26 997,26 € |
| TOTAUX | - | 153 269,62 € | 12 231,24 € | 1 581 423,78 € |

Le Conseil approuve le rapport, joint en annexe, de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges suite aux transferts de compétences Terrains familiaux des gens du voyage et GEMAPI et approuve le transfert de charges correspondant à ces transferts de compétences dont le montant total s'élève à 141 038,38 €.

18-34 Objet : Prix du remplacement d'un panneau acoustique au plafond, côté scène dans la grande salle.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la location de la grande salle, un panneau acoustique situé au-dessus de la scène a été abimé.

Comme tout est neuf, il propose de demander la somme de 25€ aux locataires pour le remplacement du panneau : Coût d'un panneau 17.00€ et la main d'œuvre : 8.00€

Après délibération, les membres du conseil municipal, vote et à l'unanimité accepte le montant de 25€ pour le remplacement d'un panneau acoustique au-dessus de la scène dans la grande salle.

Distribution du journal communautaire et autres flyers de la CDC Aunis Sud

La distribution des journaux et autres flyers est toujours délicat dans nos petits villages. La CDC souhaite savoir si nous accepterions de le faire, moyennement un dédommagement financier.

Le conseil ne s'y oppose pas et décide d'envoyer la demande au Centre de Gestion accompagnée de l'accord écrit de l'agent dans le cadre d'une convention de mise à disposition car un avis doit être donné par le comité technique.

Vélo électrique

Il y a un an de cela, un habitant de la commune avait trouvé un vélo dans un champ. Après enquête de la gendarmerie et annonces dans les journaux, nous n'avons pas retrouvé le propriétaire. Après un an, le vélo a été restitué à la personne qui l'avait trouvé.

Mesures compensatoires attendues par la commune pour le projet éolien EDF EN

EDF EN nous a annoncé que dans le cadre d'un projet de type « environnemental », ils pouvaient nous accompagner financièrement à la réalisation de celui-ci.

Les élus ont proposé : rénovation de la toiture de l'église, réparation de la voûte et des fresques classées. Mise en place d'éclairage de type LED, enfouissement des réseaux, création d'un parking autour de l'église, etc.

Des devis doivent être proposés à EDF EN qui statuera en fonction de l'aspect environnemental du ou des projets.

Bâtiment de Javernay

Ce bâtiment, toujours destiné à recevoir le matériel communal, doit être sécurisé (alarme, porte etc.) et le sol doit être nivelé et stabilisé. Des devis sont en cours.

Il faudrait aussi contacter EDF et la RESE afin de poser des compteurs.

Vente de la maison appartenant à Delphine PROLONGEAU C411 ;

D'éventuels acheteurs souhaiteraient savoir si le terrain sur la parcelle C 213_pouvait être acheté. Il faudrait faire un nouveau bornage. Cette demande sera étudiée.

Compte-rendu de la réunion avec WindStrom et les habitants du champ des vignes : projet éolien « Les Chênaies Hautes » sur les communes de Bernay Saint Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrolland.

Lors de la réunion, les habitants mécontents se sont fait entendre. Un débat s'en est suivi.

Jérôme Brunet interpelle le maire sur le document distribué par WindStrom dans le cadre du projet éolien au Champ des Vignes. Il n'a pas connaissance qu'il y ait eu un travail de concertation avec les élus. Monsieur Neaud répond que le travail a eu lieu avec le groupe de pilotage éolien dont les membres sont :

- ~ M. Éric BERNARDIN : 2^{ème} Adjoint au Maire
- ~ Mme Evelyne COTTEL : 1^{ère} Adjoint au Maire
- ~ M. Jacky MARTIN : Conseiller municipal
- ~ M. Christophe PACAUD : Agriculteur
- ~ M. Jean-Alain MAIXENT : Retraité

M. Ludovic PICHERIT a rejoint par la suite le comité de pilotage suite à sa nomination

J. Brunet explique qu'EDF EN a eu une démarche complètement différente, orientée vers le dialogue, l'écoute des attentes du conseil, la preuve en est avec la suppression de l'éolienne proche du Grand Breuil. Il précise que la commune devrait se positionner pour l'un ou pour l'autre projet.

Au Champ des Vignes, ils doivent mettre plus d'éoliennes et il faut absolument obtenir des compensations pour la nuisance occasionnée. Les éoliennes auront une hauteur de 180m en bout de palle. Elles sont hautes et puissantes. Mettre des haies etc.

2 parcs éoliens, c'est trop sur notre petite commune. WindStrom a un avis positif du Préfet.

Il faudrait faire enlever celle qui est proche de la maison de M. et Mme Crouail qui vient d'acheter. Elle est beaucoup trop proche des habitations.

Une réunion avec les élus et EDF EN est prévue jeudi 6/09 et une autre est programmée avec Windstrom le 11 octobre.

Une permanence d'information pour tous les habitants est organisée par Windstrom le 5 septembre de 14h à 19h à la mairie.

Eric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Evelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT.

Séance du 22 octobre 2018

| |
|---|
| <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 7</p> |
|---|

L'an deux mil dix-huit,
 Le vingt-deux octobre à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 16 octobre 2018

Etaient présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG
 Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Marc NEAUD

Absents non excusés : Laurent BELLENGE, Jacky MARTIN

Absent excusé : Ludovic PICHERIT

Absent excusé et représenté : Francis DUBOIS par Jérôme BRUNET

Mme Florence GEORG a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ~ Délibération : frais d'école et de cantine 2017
- ~ Délibération : convention + annexe de calcul des frais avec Saint-Mard ;
- ~ Délibération : Avis sur l'enquête publique projet éolien Saint-Mard ;
- ~ Délibération : Modalités de répartition du FPIC
- ~ Délibération : Renouvellement de la convention d'assistance technique générale avec le syndicat de la voirie ;
- ~ Repas des aînés ;
- ~ Loyer Paul Giraud ;
- ~ Choix de nouveaux locataires pour le logement ;
- ~ Cérémonie du 11 novembre

18-35 Objet : Mission d'assistance générale par le Syndicat Départemental de la Voirie

Nous avons déjà signé une convention pour 2014-2018 avec le Syndicat Départemental de Voirie pour une mission d'Assistance Technique Générale visant à améliorer la connaissance géométrique et structurelle du réseau routier et à déterminer des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine routier communal. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour 2019-2022.

La mission proposée par le Syndicat de la Voirie porte sur la gestion patrimoniale et l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien.

La participation forfaitaire est de 150 € pour notre commune. Si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire, à raison de 25 € par acte de gestion hors arrêté d'alignement, 40 € par arrêté d'alignement.

Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **accepte** l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie, et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M.Neaud a contacté le Département pour la réfection du carrefour du Chemin de Pissot et la RD 939. Balise écrasée régulièrement par les camions. Il a demandé un devis. La participation de la commune serait de 30%

18-36 Objet: F.P.I.C. 2018: Modalités de répartition du reversement entre la Communauté de Communes et les communes

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la répartition de l'attribution du FPIC pour l'année 2018 ainsi que suit :

Pour 23 Communes, attribution en 2018 du même montant que celui versé en 2015, et attribution du montant correspondant au droit commun 2018 pour une Commune, le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

| Collectivité | FPIC 2018 |
|----------------------------------|---------------------|
| CdC Aunis Sud | 255 855,83 € |
| Aigrefeuille d'Aunis | 68 539,50 € |
| Anais | 6 805,85 € |
| Ardillières (choix droit commun) | 15 659,00 € |
| Ballon | 16 536,37 € |
| Bouhet | 18 245,53 € |
| Breuil la Réorte | 9 538,19 € |
| Chambon | 17 297,36 € |
| Ciré d'Aunis | 25 286,07 € |
| La Devisé | 21 670,55 € |
| Forges | 24 781,54 € |
| Genouillé | 18 266,70 € |
| Landrais | 15 935,86 € |
| Marsais | 17 670,04 € |
| Puyravault | 12 363,86 € |
| Saint Crépin | 4 834,51 € |
| Saint Georges du Bois | 33 609,23 € |
| St Pierre La Noue | 31 322,06 € |
| Saint Mard | 26 477,92 € |
| Saint Pierre d'Amilly | 8 778,35 € |
| Saint Saturnin du Bois | 16 928,36 € |
| Surgères | 110 605,89 € |
| Le Thou | 35 032,54 € |
| Virson | 15 378,69 € |
| Vouhé | 13 341,20 € |
| TOTAL | 840 761,00 € |

18-37 Objet: Autorisation de signature de la convention de répartition de scolarisation et de répartition des charges des écoles publiques du R.P.I. BREUIL-LA-REORTE / SAINT-MARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de signer une nouvelle convention de répartition des frais de fonctionnement entre les communes de Breuil-la-Réorte et de Saint-Mard à partir du 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de signer cette nouvelle convention, (en annexe avec le détail des calculs).

Cette convention fait suite à la fusion des communes de Vandré, St Laurent de la Barrière et Chervettes au 1^{er} janvier 2018 : La Devisé

Le RPI redevient le RPI Breuil la Réorte / Saint Mard.

18-38 Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2017 à la commune de Saint-Mard.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le détail des dépenses constatées au compte administratif au 31.12.2017. (Voir annexes)

✓ Pour 41 élèves présents à l'école au 31 décembre 2017 :

| Elèves scolarisés à l'école | GS : 7 | CP-CE1 : 34 |
|------------------------------|--------|-------------|
| Saint-Mard | 4 | 25 |
| Chervettes | 1 | 3 |
| Saint-Laurent de la Barrière | 1 | 0 |
| Breuil-la-Réorte | 1 | 6 |

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Charges (Edf, eau etc) : 8 603.59€ soit 209.84€ par enfant
- ✓ Charges de personnel au prorata du temps : 8 916.00€ soit 217,46€ par enfant
- ✓ Charges ATSEM pour les grandes sections : 8 121.15€ soit 1 160.16€ par enfant

Le coût par élève de CP-CE1 s'élève à : 209.84€ + 217.46€ = **427.30€**

Le coût par élève de GS s'élève à : 209.84€ + 217.46€ + 1 160.16€ = **1 587.46€**

Après délibération, le **Conseil Municipal, à 7 voix pour décide** de demander une participation à la commune de Saint-Mard au prorata du nombre d'élèves inscrits :

- ✓ GS : 6 349.88€ pour 4 enfants
- ✓ CP-CE1 : 10 682.50€ pour 25 enfants

18-39 Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2017 à la commune de La Devisé pour les communes historiques de Chervettes et de Saint-Laurent de la Barrière.

La commune de La Devisé accepte de prendre les frais de fonctionnement (école et cantine) pour 2017 et ce jusqu'au 6 juillet 2018, pour les enfants inscrits dans le RPI.

M.Neaud précise que nous avons reçu un mail de la mairie de La Devisé nous demandant de retirer 2 enfants de Breuil la Réorte scolarisés à La Devisé soit un total de 3 et non plus 5 enfants. Il s'avère que pour ces 2 enfants, aucune convention n'a été signée et que ces familles n'ont jamais demandé l'autorisation du Maire afin d'inscrire leur enfant dans une autre commune.

M.Neaud précise qu'un accord a été donné à M et Mme Guilloteau de Chervettes de prendre en charge les frais pour les années à venir pour leur fille Chloé. Ils ont fait le choix de la maintenir scolarisée au sein du RPI en septembre dernier.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à 7 voix pour décide** de demander une participation à la commune de La Devise pour les communes historiques de Chervettes et de Saint-Laurent de la Barrière au prorata du nombre d'élèves inscrits :

- ✓ GS : **3 174.92€** pour 2 enfants
- ✓ CP-CE1 : **1 281.90€** pour 3 enfants

18-40 Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire pour l'année 2017 à la commune de La Devise pour les communes historiques de Chervettes et de Saint-Laurent de la Barrière.

Service de la restauration scolaire

Dépenses de fonctionnement : 48 187.30€

- ✓ Charges (cuisine centrale, edf, eau etc.): 26 606.31€
- ✓ Charges de personnel au prorata du temps : 21 580.99€

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Produit de la vente des repas : **13 966.28€**

Coût pour l'année 2017 : 48 187.30€ - 13 966.28€ = 34 221.02€

Nombre de repas facturés par la cuisine centrale : 5754 soit un coût de 5.95€ par repas.

Donc pour 143 jours de cantine : 5.95€ x 143 = **850.85€** par enfant pour l'année 2017.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à 7 voix pour décide** de demander une participation à la commune de La Devise pour les communes historiques de Chervettes et de Saint-Laurent de la Barrière au prorata du nombre d'élèves inscrits :

St Laurent de la Barrière : **3 403.40€** pour 4 enfants

Chervettes : **425.42€** pour 1 enfant qui a mangé 2 jours par semaine sur l'année 2017.

18-41 Objet : Autorisation de signature d'un contrat de location et versement d'un montant forfaitaire. (Paul Giraud)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18 décembre 2017 et précise qu'il est nécessaire de proroger le contrat. L'achat d'un bâtiment a été réalisé mais le matériel de la commune est toujours entreposé chez M. Paul Giraud, 200 rue de la Forge au lieu-dit La Crignolée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec M. Paul GIRAUD et décide qu'un montant forfaitaire de 600€ lui sera versé pour 2018.

18-42 Objet : Implantation d'un parc éolien par la société « La SAS Ferme éolienne de Saint-Mard » sur la commune de St Mard.

A cet effet, conformément à l'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de cette enquête, le conseil municipal de la commune d'implantation du projet ainsi que ceux des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien comprenant 4 machines sur la commune de Saint-Mard et l'ouverture de l'enquête publique préalable du mercredi 10 octobre au vendredi 09 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de porter un avis sur cette demande.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à bulletin secret et à 2 voix Pour, 1 Abstention, 4 voix **Contre**, décident :

- de se prononcer pour un avis défavorable à la demande d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Mard comprenant 4 éoliennes.

Les habitants du Grand Breuil et de Treuil Grand Vent s'inquiètent de l'augmentation du nombre d'éoliennes dans leur périmètre. Bernay, Puyrolland et maintenant Saint-Mard

Questions diverses

La CDC Aunis Sud a demandé des communes volontaires pour participer au Cycle and Sound 2019 (mai/juin). La commune pourrait participer (fours à pain, chambres d'hôtes, city stade et l'église). Nous répondrons en ce sens.

Ecole :

Lors du conseil d'école, il a été évoqué le problème du changement d'arrêt le soir pour le bus scolaire pour notre école. Les parents attendent devant le portail et les enfants sont quelquefois déjà partis vers le bus (arrêt devant la cantine depuis le 8 octobre). Les enseignantes font la navette entre les 2. C'est un problème ...comment y remédier ?

Elles souhaitent un banc, un cercle de médiation au sol. Un support pour les trottinettes.

Les enseignantes souhaiteraient un 2^{ème} vidéoprojecteur pour la 2^{ème} classe.

M. Neaud explique que c'est le vidéoprojecteur de la mairie qui est resté à l'école et que nous venons d'en acheter un autre pour la mairie. Il faut regarder ce qu'il reste au budget 2018.

L'eau des sanitaires stagne pendant tout l'été et une odeur désagréable se diffuse dans les sanitaires à la rentrée. M. Neaud dit qu'il faut mettre des galets de chlore afin d'éviter cela dès le début des vacances d'été.

Logement :

Les locataires sont partis le 5 octobre et des travaux sont à réaliser et/ou à finir :

Cuisine : la peinture au plafond s'écaille, le gond de la fenêtre du salon est cassé. Elle ne ferme plus, la plaque vitro céramique est fêlée. (à changer par prudence)

SDB : problème d'étanchéité de la douche ? (à voir), finir la pose du carrelage autour des WC et sur la cloison qui avait été coupée, acheter un nouveau miroir, fixation du sèche-serviettes à revoir ; problème des fils électriques non coupés,

Chambre 1 : présence de fourmis et de termites (?). La SAPA est venue et elle a bien constaté la présence de termites mais à ce jour il n'y en a plus. (pas de galeries). Elle a conseillé de traiter le mur et la plinthe avant de la recoller.

Chambre 2 : poser de la fibre de verre sur les murs + peinture

Chambre 3 : idem

Couloir : réparer la porte coulissante du placard.

Voir le problème de la réception de la TV dans les chambres.

Le Maire propose aux membres du conseil de poser une affiche dans les villages informant de la location du logement communal. (fin décembre début janvier)

Si nous n'avons pas de réponse, nous étudierons les 2 demandes déposées à ce jour.

Maison des associations :

Monsieur le Maire informe qu'une porte sécurisée sera posée en remplacement du volet roulant qui apporte beaucoup de froid l'hiver. La salle est louée très souvent depuis sa mise en service.

Repas communal :

Eric Bernardin et Evelyne Cotel ont choisi le menu et l'animation.

La date est fixée au 25 novembre La réponse est à donner avant le 19 novembre. C'est un traiteur de Lussant qui viendra (les mille saveurs).

Prochain conseil le 19 ou le 26 novembre à 20h30

Fin de la séance

Eric BERNARDIN, Jérôme BRUNET (et pour F.DUBOIS), Evelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG, Jean-Marc NEAUD.